

Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

Katrina Litam (KL): Je suis heureuse de vous retrouver pour ce programme à réécouter intitulé « Rendez-moi plus intelligent sur le RSI. Votre petite chronique sur tout ce qui concerne le Règlement sanitaire international ». Je suis Katrina Litam, j'anime ce programme et je travaille à l'unité Solutions d'apprentissage et formation du Département pour le renforcement de la préparation des pays, dans le cadre du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Dans ce deuxième épisode, nous poursuivrons notre conversation concernant l'étude de 2019 sur les expériences respectives des points focaux nationaux qui exercent leurs fonctions dans le cadre du RSI. Dans le précédent épisode, nous avons discuté du contexte et des principales conclusions et recommandations de l'étude. Aujourd'hui, nous reviendrons plus particulièrement sur les éléments que nos deux experts et personnes-ressources, à savoir le docteur Kumanan Wilson, de l'hôpital d'Ottawa, et le professeur Sam Halabi, de l'université de Georgetown University, peuvent nous livrer à l'issue de cette étude. Bienvenue à nouveau dans l'émission, Kumanan et Sam. Votre étude a été réalisée juste avant la pandémie de COVID-19. À ce jour, est-ce qu'un des obstacles identifiés dans votre analyse a joué un rôle dans la riposte mondiale à la pandémie ?

Kumanan Wilson (KW): En l'occurrence, Sam serait sans doute plus qualifié, mais je vais néanmoins tenter de répondre. Je pense que cet aspect, le questionnement persistant sur la manière dont l'OMS pourrait utiliser l'information, constitue un obstacle important. Je pense que ce que nous a malheureusement appris la COVID-19 est l'importance fondamentale de la surveillance et des notifications rapides pour que nous puissions nous préparer et tous les retards, qu'ils soient dus à des craintes persistantes ou parce qu'il faut obtenir l'aval de plusieurs secteurs, peuvent avoir des conséquences considérables sur la capacité mondiale à faire face à ces menaces. Et certaines préoccupations signalées dès le début n'ont peut-être pas été notifiées par les États Parties aussi vite qu'elles auraient pu l'être. Sans doute parce qu'il est normal qu'il faille un certain temps pour déterminer le niveau de la menace. Mais il y a d'autres enjeux : nous ne voulons pas faire état d'un avantage incertain s'il est susceptible de nuire à notre pays. Et il faut aussi obtenir une approbation intersectorielle et collecter des informations auprès d'autres secteurs. Alors je pense que ces problèmes se sont encore posés ; c'est compréhensible, c'est chronique. C'est un défi depuis toujours et le RSI a fait beaucoup pour remédier au problème, mais je pense effectivement que cela a été à l'origine de certaines difficultés dès le début de la COVID-19.

Sam Halabi (SH): Oui, vous savez, je pense que c'est parfaitement exact ; j'apporterai juste une petite précision, cela concerne la structure du PFN de l'État déclarant le plus important. Vous savez, nous ne connaissons toujours pas précisément la chronologie et tout le reste, mais, évidemment, divers éléments donnent à penser que des responsables provinciaux voire municipaux, n'ont pas su...



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

SH: ...exactement quoi faire des informations par rapport à leurs obligations de déclaration nationales. Cela confirme donc l'une des conclusions de l'étude. Ce sera quelque chose, vous savez ... enfin..., il y a beaucoup de débats très nourris sur ce qui pourrait être fait pour modifier ou améliorer le RSI. Et je pense évidemment que cette question concernant, disons, les modalités de l'autonomisation ou de l'indépendance des PFN devrait être examinée.

KL: Je réfléchis à ce que vous avez dit sur l'intersectorialité. Comme vous le savez, le RSI est moins connu en dehors des PFN. À l'issue de vos entretiens, vous semble-t-il que les membres des PFN ne devraient pas être issus uniquement des rangs du ministère de la santé ?

SH: Et bien... ce que je veux dire, à la question telle que je la comprends, la réponse est oui. Donc il y avait des pays, dans l'étude, et dans cette conversation, nous ne divulguons pas l'identité des pays qui ont été interrogés séparément, n'est-ce pas, à partir de la littérature secondaire. El Salvador et les États-Unis, par exemple, ont des points focaux nationaux qui regroupent des administrations nationales. Cette formule présente des avantages, pour les raisons que vous exposez, n'est-ce pas ? Le fait de convoquer une seule réunion à laquelle participent le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la santé, et le Ministère de la défense permet de raccourcir les délais. Je ne sais pas comment, s'agissant de la capacité d'un instrument international à avoir une telle portée, pour ainsi dire jusqu'aux décisions souveraines concernant les structures administratives. Mais je pense que la question est tout à fait juste, que cela améliorerait les délais de déclaration et la coordination.

KW: J'aimerais rebondir là-dessus. Dans les pays à revenu plus élevé, comme je l'ai indiqué, il y avait souvent, vous savez, de nombreuses personnes qui contribuaient à l'exercice de ces fonctions, et elles disposent des ressources nécessaires à cette mission. Dans certains des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI), il peut y avoir une seule personne et c'est une véritable gageure pour elle d'avoir à collecter l'ensemble de ces informations dans plusieurs administrations publiques. Et ce qu'il est ressorti de certains entretiens, c'est la valeur des pratiques optimales ou des modules ou apprentissages qui ont pu être partagés, le fait que d'autres personnes dans leur situation ont eu à gérer le même type de problèmes, qui sont très spécifiques. Ainsi, un pays plus riche, à revenu plus élevé, ne pouvait pas réellement comprendre ces difficultés dans la même mesure ; et à cet égard ce serait intéressant de partager les apprentissages.

KL: Très intéressant. Au sujet de votre dernier point, plus particulièrement, de quelle autre forme de soutien supplémentaire des États et de l'OMS les PFN auraient-ils besoin selon vous pour exercer leurs fonctions au titre du RSI ?



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

KW: Je pense que nos entretiens ont mis en lumière un aspect extrêmement intéressant, à savoir l'intérêt des échanges interpersonnels. Il s'agit d'un domaine extraordinairement évolutif. Le monde dans lequel nous vivons n'est pas celui qui a approuvé le RSI, [avec] les transformations numériques qui ont eu lieu. Il y a des limites à certaines des prescriptions de l'annexe 1, qu'il faut mettre à jour, pour tenir compte de cette réalité. Il faut savoir s'adapter et faciliter ce type de relations interpersonnelles et pouvoir moduler les ripostes en fonction du contexte, je pense que ce sera essentiel, au moment où nous reconsidérons le RSI pour le monde post-COVID ou un traité sur la prévention des pandémies, quel qu'il soit.

KL: Sam, souhaitez-vous intervenir si vous avez d'autres commentaires à ce propos ?

SH: Oui, je suis absolument d'accord. Vous savez, je pense qu'un des engagements qui peut être pris dans le cadre d'un accord international est d'attribuer des moyens suffisants aux points focaux nationaux. Selon moi, le point que soulève le docteur Wilson est réellement important... vous voyez, il faut un genre de méthode de cohorte pour ces PFN. Imaginez quelque chose comme un canal Slack pour les PFN du monde entier ou un canal Slack régional. Il est clair que certains gouvernements seront réticents à une telle ouverture, mais je pense c'est ce type de monde-là qu'il faut pour transmettre aisément les informations et faciliter les ripostes.

KL: Excellent. Merci infiniment. C'est formidable de vous entendre tous les deux évoquer l'intérêt d'une communication plus informelle entre pairs, parce que c'est exactement ce que nous recherchons. Sous l'égide de l'OMS, il peut être vraiment difficile d'arriver à des collaborations entre pairs un peu plus informelles. Nous faisons tout notre possible, en fait, nous avons commencé et remporté de modestes succès avec les réseaux de savoirs des PFN, mais on n'avance pas encore vraiment. Quoi qu'il en soit, il est encourageant d'entendre cela et nous espérons que cette émission est un pas dans la bonne direction.

KL: Je reviens sur ce que vous avez dit au sujet des contextes et des situations qui diffèrent, quand vous conduisez les entretiens, et sans mentionner aucun nom, avez-vous remarqué des différences notables de réponses selon que les personnes interrogées étaient originaires d'États fédéraux, de petits pays insulaires ou de PRFI ?

KW: Dans certaines régions, nous avons eu plus de mal à obtenir des réponses, ce qui peut refléter la relative anxiété suscitée par ce type de projets ou bien tout simplement, je dirais, le manque de disponibilité, parce que, comme je l'ai dit, s'il s'agit d'une seule personne, elle est extrêmement...



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

KW: ...occupée. Nous avons effectivement constaté parfois un degré d'ouverture un peu différent en discutant de certains de ces aspects, ce qui n'était pas forcément le cas dans certains endroits, vous savez, je ne veux pas dire où, quand, mais ce n'était pas vraiment ce à quoi nous nous serions attendus. Dans certains de nos entretiens, les endroits que nous aurions pensés un peu plus ouverts, étaient en réalité un peu plus sur la réserve et inversement. Bon, vous savez, par ailleurs, je ne peux pas trop m'étendre davantage sur les, disons, différences régionales. Sam, je ne sais pas si tu as d'autres éléments à ce sujet ?

SH: Oui, je veux dire, oui j'en ai. Il y a une incroyable quantité de nuances et de détails qui caractérisent les contextes respectifs des pays déclarants. Du coup, je dirais que les pays qui ont dû gérer dernièrement un événement majeur déclarable donnaient clairement l'impression d'être en quelque sorte préparés et disposés à s'engager, par rapport à ceux qui n'avaient jamais déclaré et doutaient en réalité de leur capacité à le faire. Les pays disposant de très peu de ressources, où le PFN peut en fait consister en un téléphone mobile partagé, ont dirais-je déclaré de manière très différente des pays très riches dotés de nombreux services administratifs. Donc je ne sais pas, c'est vraiment utile de simplement suggérer que vous aviez tout à fait raison, qu'il y a des situations incroyablement diverses en ce qui concerne la façon dont les PFN sont structurés en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment disons de leur accès aux ressources, mais aussi de leur expérience récente en matière de déclaration d'un événement au titre du RSI. Par conséquent, de mon point de vue, il y a un travail colossal à réaliser pour mieux comprendre. Mais vous avez certainement raison sur le fait que ces autres spécificités liées à chaque contexte entrent évidemment en ligne de compte.

KL: Merci beaucoup pour cet éclairage. Intéressons-nous à présent aux résultats du récent Comité d'examen du RSI sur la COVID-19 : en vertu du RSI, le PFN joue un rôle fonctionnel essentiel en tant que plateforme officielle de communication entre les administrations et l'OMS, et dans chaque pays. Néanmoins, si les PFN sont responsables de la transmission et de la compilation d'informations de santé publique urgentes, le Comité d'examen du RSI sur la COVID-19 a conclu récemment que, globalement, la responsabilité de mettre en œuvre le RSI incombait aux États, y compris le respect des prescriptions visées aux articles 4 à 12. Êtes-vous de cet avis ?

SH: Oui, absolument. Et, une fois encore, donc, le docteur Wilson a creusé encore davantage que moi la question. Mais bon, il est possible aussi d'émettre certaines réserves au titre du RSI. Pour les pays qui ont, vous voyez, des systèmes fédéraux en vertu de leur Constitution ou des systèmes qui font très largement confiance aux décideurs locaux, l'opportunité d'émettre ce type de réserves doit être reconsidérée. Parce qu'il y a eu des problèmes notables avec des autorités locales qui n'ont pas su ou...



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

SH: ... osé ou ont commis des erreurs en transmettant des informations aux autorités nationales, lesquelles sont responsables au titre du RSI. Donc, d'un côté, la responsabilité incombe aux États, mais, sur un plan légal, les circuits permettant de contourner cela sont inscrits dans l'instrument lui-même et il faut les revoir.

KW: Oui, je pense que c'est un défi fondamental, pas seulement pour le RSI, mais pour tout accord international quand il est signé ou approuvé par une entité nationale jouant un rôle spécifique dans le domaine concerné. Et par conséquent, pour qu'il soit effectivement mis en œuvre, une collaboration verticale et horizontale est nécessaire. Donc, s'agissant de ce qu'a dit Sam, nous avons rencontré des difficultés avec... dans les systèmes fédéraux où il n'existe pas de clause de primauté ou d'instance constitutionnelle pouvant donner un mandat pour les fonctions nécessaires à l'exécution du RSI. De même, concernant le point établi dans le document auquel vous avez fait allusion, si les PFN sont le point de mire du RSI, mais que les responsabilités incombent à d'autres, il devient vraiment difficile de les tenir responsables des fonctions d'organisations parallèles. Vous savez, ce qui est central ici, c'est la question de la souveraineté nationale et la mesure dans laquelle la signature d'un accord international peut interférer avec cette souveraineté. En fait, au niveau du pouvoir horizontal, cela devrait pouvoir être corrigé, car c'est à ce niveau de pouvoir que les accords sont signés. Mais quand il s'agit de gouvernements verticaux et d'entités gouvernementales infranationales qui ne sont pas liées par l'accord, cela devient plus problématique.

KL: J'aimerais à présent vous demander s'il vous semble en quelque sorte contradictoire qu'aux termes de l'article 4 les PFN soient la plateforme de communication officielle chargée des déclarations prescrites par le RSI, mais qu'en revanche, la responsabilité ultime de décider de notifier un événement et de partager avec l'OMS les informations nécessaires à l'évaluation des risques qu'il engendre n'incombe pas nécessairement aux PFN. Comment pensez-vous que ce dilemme devrait être résolu ?

KW: S'agissant des pays à revenu élevé, j'estime qu'il est de leur responsabilité d'organiser leurs systèmes gouvernementaux et autres pour faire en sorte que les PFN bénéficient du soutien dont ils ont besoin : qu'ils disposent de moyens suffisants, qu'ils aient eu assez de temps avec l'accord pour s'assurer que cela se produit à un niveau horizontal. Je compatis sincèrement à la situation des PRFI, où ça peut simplement ne pas être le cas et qui ont d'autres priorités ; ils ont d'autres maladies endémiques dont ils n'ont pas encore triomphé. C'est juste que la priorité n'est pas nécessairement assez importante à leur niveau. Pour en revenir à ce que disait Sam, vous savez, dans ces circonstances, je pense qu'il est important que la communauté internationale soutienne ces pays autant que possible en réglant ce problème.



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

SH: Oui, donc, structurellement, vous voyez, il y a deux, disons, aspects concernant le respect de l'article 4 ou les manquements à cet article. L'un est l'incapacité à déclarer conformément aux exigences de l'instrument, l'autre est le refus de déclarer. Ces deux problèmes peuvent être réglés grâce à des mécanismes internationaux, n'est-ce pas ? Donc, s'agissant de l'incapacité, c'est simplement une question de soutien financier, que l'OMS pourrait aider à résoudre. Il est clair que l'OMS ne dispose pas à elle seule des ressources voulues pour le faire, mais le problème pourrait être réglé par son intermédiaire. S'agissant de la réticence à déclarer, un PFN a dit un jour que toutes les urgences de santé publique étaient politiques. Un engagement pourrait donc être pris à l'échelle internationale pour éviter les répercussions financières non négligeables qui peuvent résulter de déclarations honnêtes et fiables. Je ne sais pas si cela est faisable sur le plan politique. Mais je pense que vous avez parfaitement raison, qu'il y a une tension interne dans le mécanisme de l'article 4, mais elle peut être levée grâce à une coordination internationale.

KW: Oui et, bien sûr, cela va de soi, mais la COVID-19 a illustré ce qu'il en coûtait de négliger ces questions. Le bilan humain est énorme. Je crois qu'en 2021 la pandémie a coûté 10 000 milliards rien qu'en... désolé, en 2020 elle a coûté 10 000 milliards à l'échelle mondiale. L'analyse coût-avantage est donc vite faite : l'affectation de quelques ressources, comparativement minimes par rapport à ces enjeux, aura des effets immensément bénéfiques. J'aimerais aussi souligner que nous en sommes à la sixième grande épidémie, pour ainsi dire pandémie depuis [2000]. Nous avons eu le SARS, H1N1, Ebola, Zika, nous avons la fièvre jaune en Afrique ; ces phénomènes sont fréquents. Investir pour se préparer à ces événements vaut absolument la peine et toute ressource qui peut être fournie profitera à chaque pays de la planète.

KL: Excellentes remarques. Le Comité d'examen a également estimé que l'accent était mis de manière excessive sur les PFN comme si ces derniers pouvaient régler toutes les questions liées au RSI. C'est plutôt à l'autorité compétente dans chaque pays de veiller à la mise en œuvre du RSI. Considérant l'article 4.1, le Comité d'examen a conclu que les autorités compétentes devaient être davantage reconnues et tenues de rendre des comptes sur le fonctionnement des PFN et le respect d'autres obligations liées au RSI. Dans ce contexte, le Comité a suggéré que l'OMS devrait élaborer un dispositif d'application du principe de responsabilité pour les autorités chargées de la mise en œuvre du RSI. En outre, l'OMS devrait faire rapport aux organes directeurs sur le degré de conformité des pays pour inciter les gouvernements à honorer leurs obligations au titre du RSI. À ce jour, il n'existe pas de mécanisme pour contrôler que les délais fixés pour le partage des informations conformément aux dispositions des articles 6 à 10 sont respectés. Que pensez-vous de ces propositions ?



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

KW: Permettez-moi de m'exprimer en premier, car la question est d'ordre juridique, de sorte que Sam serait bien plus qualifié que moi. Vous savez, je pense que la question est « quelle est l'autorité compétente ? » Est-ce le chef de l'État ? Le Ministre en charge des administrations ? Simplement, l'expérience que j'ai acquise en travaillant dans ce domaine au niveau national est notamment la suivante : il y a une telle rotation des effectifs dans les administrations, dans les ministères et même au niveau des décideurs. Avoir une seule personne ou un seul groupe, comme les CDC ou l'Agence de santé publique du Canada, endossant une responsabilité permanente contribue à la mémoire et la valeur institutionnelles. Et je pense que pour quelque chose comme le RSI, qui peut être assez technique, il y a un réel intérêt à préserver cela. J'entends le fait que, légalement ou selon le RSI, la responsabilité n'est pas spécifiquement à ce niveau, mais quand un ministre ou ministre adjoint, qui ne connaît pas forcément très bien le document, est propulsé dans une crise mondiale et tente de résoudre certains de ces problèmes et d'en rendre compte, je veux dire, au final, je pense qu'il en réfère de toute façon au PFN. Mais c'est seulement ce que j'ai observé en général.

SH: Oui, je veux dire, quand j'ai entendu la question, cela donne l'impression qu'il y a en quelque sorte de nombreuses redondances avec l'exercice des évaluations externes conjointes et le SPAR. À l'heure actuelle, il y a, vous savez, une sorte d'effort considérable pour déterminer si les mesures et la transparence sont suffisantes par l'intermédiaire de ces mécanismes. Autant que je sache, personne n'a établi de lien entre des scores élevés aux évaluations externes conjointes, qui incluent des aspects tels que, vous voyez, les infrastructures internes de communication, et disons, la riposte à la COVID-19 ou l'efficacité de cette riposte. Je pense que c'est donc une question importante à poser, je pense que nous devons d'abord, disons, vraiment chercher à savoir les raisons pour lesquelles les mécanismes dont nous nous servons actuellement pour la transparence et les mesures semblent défaillants, avant de commencer à élaborer un nouveau modèle de transparence qui, d'après moi, se fonderait sur les mêmes éléments factuels qui, je veux dire, je vais m'exprimer de façon un peu schématique, paraissent ne pas avoir fonctionné. Je pense donc que c'est cela qui est important. Selon moi, il faut vraiment que nous réfléchissions à ce que serait une transparence efficace fondée sur des éléments factuels.

KL: Merci d'avoir soulevé ces questions importantes. Il semble effectivement y avoir une déconnexion, au vu de l'article 4, entre l'autorité conférée aux PFN et les comptes que doivent rendre les autorités responsables ou compétentes. Et nous n'avons jamais collecté les coordonnées des autorités compétentes de chaque pays.

KW: Oui, en tant que personne non morale, je vois cela et j'ignore ce qu'ils entendent par autorité compétente. Je suis donc d'accord avec le fait qu'il serait utile de le définir. Et cela paraît non...



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

KW: ...seulement utile, mais absolument essentiel s'il s'agit de mettre l'accent sur la responsabilité vis-à-vis du RSI.

SH: Je partage votre avis à 100 %. Mais j'ajouterais, enfin... on ne peut pas non plus envisager l'article 4 tout seul, n'est-ce pas ? Donc l'Organisation mondiale de la Santé peut se référer, ouvrez et fermez les guillemets, à d'autres rapports, littéralement elle doit le faire en concertation avec les autorités compétentes, non ? L'État Partie. En conséquence, la différence entre la délégation par le RSI de responsabilités aux PFN et sa délégation de pouvoir pour agir est mitigée et floue, même dans les autres dispositions types de l'instrument. Mais je suis bien d'accord avec vous sur le fait que réunir des informations sur qui est l'autorité compétente est, en tant que démarche pour plus de responsabilités, une très bonne idée. Sans doute, comme vous, je me demande à quel point les États Parties seraient disposés à prendre ce genre d'engagement.

KL: Aux termes d'une autre recommandation, l'OMS devrait assurer un suivi et établir que les pays respectent les prescriptions du RSI concernant le partage des informations et les demandes de vérification et devrait consigner ses conclusions dans le rapport annuel sur l'application du RSI présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé. S'agissant de cette recommandation, qui n'a pas encore été officiellement approuvée par l'Assemblée et n'a donc encore aucune valeur légale, de votre point de vue, à quelle autorité incombe-t-il de veiller au respect de l'obligation qui est faite aux États Parties de notifier certains événements qui devraient l'être sous 24 heures en vertu de l'annexe 2, de partager les informations avec l'OMS après la notification, de répondre à la demande de vérification de l'OMS dans les 24 heures, de fournir les informations nécessaires, etc. ? Toutes ces obligations reposent sur les épaules du PFN qui, selon l'article 4, est uniquement chargé de l'aspect communication et n'a pas à décider, n'est pas forcément responsable de l'évaluation d'une notification ou de décider des informations à partager avec l'OMS.

KW: D'après moi, mieux vaut ne pas diviser ces responsabilités. De multiples connaissances techniques sont nécessaires. Vous savez, l'un des messages clairs de nos entretiens était que le RSI nous semble vraiment important et que nous l'avons amplement étudié et qu'un grand nombre de personnes n'en ont jamais entendu parler. Et si les responsabilités échoient à des groupes n'ayant jamais entendu parler du RSI, cela devient problématique. Le PFN est souvent celui qui a une connaissance approfondie de tous les aspects, du RSI, et nous avons constaté que même cela peut être compliqué dans les PRFI. Et en cas de rotation des effectifs, un réapprentissage est nécessaire. Donc, en théorie et comme c'est écrit, je comprends ce que dit le RSI, que le PFN n'est pas responsable, mais en pratique, il me semble qu'il y a énormément de choses à savoir pour remplir ces fonctions et la tâche devient juste de plus...



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

KW: ...en plus exigeante techniquement, alors que le monde fait face à ces défis nouveaux ou en train d'apparaître. Je pense que, sur un plan pratique, il faut que ce soit le PFN ou l'entité qui l'héberge qui s'approprie vraiment cela.

SH: Oui, je veux dire, heu, je veux dire, comme je comprends votre question, la réponse est non, avec l'instrument actuel, vous ne pouvez pas supposer que le point focal national doit rendre des comptes à l'Organisation mondiale de la Santé ou l'Assemblée mondiale de la Santé. Ces obligations doivent être plus étroitement associées aux responsables politiques de l'État partie, ce qui est plus facile à dire qu'à faire. Et je vais vous dire, ce que votre question m'évoque, c'est cette question du règlement des différends dans le RSI, qui est extraordinairement respectueux vis-à-vis du comportement des États Parties. C'est un peu comme si, vous voyez, l'Organisation mondiale de la Santé était tenue de réexaminer ses propres mesures pour prendre des décisions après chaque déclaration d'une urgence de santé publique. Il n'y a pas de mécanisme pour qu'un État Partie, par exemple, puisse effectivement accuser un autre État Partie de ne pas avoir respecté ses obligations de communication. Une fois encore, il s'agit d'un point délicat, très sensible sur le plan politique, mais aussi diplomatique, mais je pense qu'il est tout à fait central par rapport à la question que vous posez.

KL: Très bien. Merci à tous les deux de nous avoir fait part de vos réflexions sur cette question complexe et importante. À présent, pour en revenir à votre étude initiale, j'aimerais vous demander à ce stade ce que sont vos projets, si vous en avez, maintenant que l'étude est terminée et ses conclusions publiées ?

KW: Il me semble que, logiquement, la prochaine étape pour nous consisterait à déterminer de quelle manière les conclusions s'articulent avec la riposte à la COVID-19. Je pense que nous étions dans une position réellement unique, grâce à la prescience de certaines personnes à l'OMS, qui ont soutenu une étude avant ce qui est finalement survenu. Et cela nous confère un point de vue tout à fait unique pour dire, voilà où en était le monde avant cette catastrophe ; ce qui marchait, ce qui ne marchait pas. Et je pense que nous pouvons travailler avec, nous serions heureux de travailler avec l'OMS et d'autres instances internationales pour présenter ces connaissances. A posteriori, vous aurez une vision en couleur de la manière dont les gens étaient préparés. Nous voyions à l'époque ce qu'ils pensaient.

SH: C'est tout à fait vrai, exploiter les éléments probants que nous utilisons, qui étaient, je veux dire, je ne pense pas exagérer quand je dis que ce type d'étude ne peut être réalisée que si l'OMS nous prête assistance et nous facilite la tâche. Il s'agit donc de voir comment, en quelque sorte, rendre ces conclusions aussi utiles que possible, vous savez, le monde entier et la session spéciale de novembre,



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

SH: ...c'est certain, regardent ce que nous savions et à quel niveau de détail ; je pense que cette étude, par un heureux hasard, mais je pense, comme Kumanan, que, disons, avec une planification vraiment clairvoyante et rigoureuse à l'OMS, que nous avons réellement un instantané de la situation à la veille de la pandémie, de ce à quoi ressemblaient la structure et le fonctionnement des PFN. Je pense donc que c'est parfaitement vrai, nous voulons que ce soit aussi utile que possible. Je dirais même plus précisément utile à cette session spéciale, parce que c'est là qu'auront lieu les délibérations importantes sur ce que sera la riposte pour prévenir les pandémies, vous savez, dans les trois à cinq prochaines années et sans doute au-delà.

KL: Très opportun, en effet. Avant de conclure, souhaiteriez-vous déclarer quelque chose ?

KW: Je pense que l'on voit de manière plus évidente que jamais à quel point le travail réalisé à l'OMS et les accords internationaux sont importants. J'ai déjà évoqué l'immense bilan humain. Je crois qu'aux États-Unis le nombre de décès dus au COVID-19 va dépasser le bilan de la pandémie grippale de 1918. La situation est terrible. Mais le RSI n'est pas seulement un document sanitaire, c'est un document économique, nous le savons, et les conséquences et le préjudice économiques ont été colossaux également. Ce que nous avons investi là-dedans avant, vous savez, on n'a jamais plus douté que, non il n'y a jamais eu moins de doutes quant à l'intérêt de ces investissements. Quand nous regardons les sommes investies dans d'autres domaines de la sécurité, elles éclipsent ce que nous avons investi dans la santé publique. Et bon nombre de ces débats que nous avons en matière de santé publique au sujet des ressources et des impératifs concurrentiels ; ce ne sont pas les bons débats à mener. Ils devraient tous être soutenus et en les soutenant, vous savez, éviter des urgences de santé publique coûtant des milliers de milliards de dollars est évidemment dans l'intérêt de chacun. Je crois que ce que nous voyons, les points focaux nationaux ont besoin d'être soutenus, ils doivent l'être par leurs pays respectifs, ce qui profitera à ces derniers, ils ont besoin d'un soutien à l'échelle mondiale. Nous devons veiller à ce qu'ils se voient conférer les pouvoirs requis, par leur législateur et leurs pouvoirs publics, mais aussi par les réponses réciproques de l'OMS et de la communauté internationale. Et nous sommes témoins de difficultés à cet égard avec la vaccination. Vous savez, les PRFI, quand ils remplissent leurs fonctions, s'ils obtiennent les moyens voulus pour faire face aux menaces de santé publique à l'intérieur de leurs frontières, ils sont alors en mesure et en capacité de mieux exercer leurs fonctions. Je pense donc que nous devons voir les choses différemment. Je sais que cela se passe, je pense, moins comme un enjeu de santé publique que comme un enjeu de sécurité sanitaire mondiale.

KL: Merci Kumanan. Sam, en conclusion ?



Épisode 2 – Étude sur les expériences des PFN de mise en œuvre du RSI (Partie 2 de 2)

SH: Oui, je pense que le docteur Wilson a fait un travail réellement convaincant pour exposer clairement les principales conclusions. J'ajouterai simplement deux, disons, réflexions. La première est, vous voyez, une immense gratitude à l'égard de l'Organisation mondiale de la Santé pour avoir en quelque sorte parrainé cette étude. Je pense qu'elle a pris le risque que les conclusions puissent au final être embarrassantes ou sensibles. Et je pense qu'elle a montré en dernier ressort que l'Organisation mondiale de la Santé faisait un travail absolument inestimable en s'efforçant de faire en sorte que le RSI fonctionne. Je lui suis donc, disons, très reconnaissant d'avoir rendu possible cette étude. Je dirais ensuite que ce à quoi nous sommes arrivés en fin de compte, dans nos entretiens avec des êtres humains en chair et en os, a été cet incroyable engagement en faveur de la sécurité sanitaire mondiale et du bon fonctionnement du RSI. Donc, le problème n'est pas que vous avez des gens qui ne veulent pas faire bien leur travail, qui ne croient pas dans une saine gouvernance de la santé mondiale ; le problème est vraiment l'endroit où ils se trouvent dans le système des infrastructures nationales, qui peut soit faciliter soit gêner leur participation. Il y a donc beaucoup de bonne volonté politique pour que nous disposions d'instruments internationaux efficaces permettant de conserver un monde sûr et je ne veux pas que quiconque perde cela de vue.

KW: Merci Sam. Et j'ai négligé une chose, vous savez, j'aimerais encore souligner notre gratitude vis-à-vis de l'OMS qui a permis ce projet. Ne se contentant pas de le soutenir et de le parrainer, mais, comme l'a dit Sam, nous n'aurions pas pu faire cela si elle n'avait pas facilité les échanges avec les PFN.

KL: Formidable. Enfin, un grand merci de nouveau au docteur Kumanan Wilson et au professeur Sam Halabi qui sont venus partager leurs conclusions et leurs avis d'experts sur l'expérience des PFN qui exercent leurs fonctions au titre du RSI. Nous sommes arrivés à présent au terme de cette série en deux volets, mais notre discussion d'aujourd'hui a été indéniablement exhaustive et fructueuse. Pour plus d'informations, des liens vers l'étude publiée seront disponibles dans le résumé de cette émission à réécouter, résumé qui contiendra également les coordonnées de nos personnes-ressources pour le cas où vous auriez d'autres questions. Merci de nous avoir écoutés. Je suis Katrina Litam, l'animatrice de ce programme « Rendez-moi plus intelligent sur le RSI ». À bientôt.

(Fin du deuxième épisode)

